

Le 02/11/11

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mercredi 9 novembre 2011 à 20h 30 en mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations du maire
- 2) Plan Local d'Urbanisme :
délibération suite aux avis des Personnes Publiques Associées
- 3) Taux Taxe d'Aménagement (en remplacement de la TLE)
- 4) Question Diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Le Breuil en Auge du mercredi 9 novembre 2011

L'an deux mil onze, le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

Etaient présents : MM Bajard, Guiot et Testard, Adjoints
Mmes Candavoine et Dufeil
MM Dubreuil, Elie, Lemarchand, Lépy, Sochon et Tiphagne, conseillers

Absents excusés : Mme Hochet et M Bouty

Secrétaire de séance : M Dubreuil

1) Informations du Maire

L'inauguration de la bibliothèque intercommunale dans l'ancienne mairie, en présence notamment, de Messieurs Hubert Courseaux et Pierre Carrel, Président et Vice-Président, d'élus, a eu lieu aujourd'hui à 17h. La fréquentation est en augmentation dans ce local plus centré dans le Bourg et grâce au travail des bénévoles que nous remercions vivement.

Monsieur le Maire fait part du décès du Père Lebéhot dont les obsèques se sont déroulées aujourd'hui à 15h. Le Conseil Municipal présente ses condoléances à sa famille et à ses proches, en mémoire de son dévouement et aux services rendus à la paroisse tout en étant à la retraite.

2) Révision du POS et Elaboration du PLU

Délibération suite aux avis des Personnes Publiques Associées

L'enquête publique se déroulera en Mairie du 23 novembre 2011 jusqu'au 23 décembre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

- Le mercredi 23 novembre 2011 de 10 h à 12 h
- Le samedi 3 décembre 2011 de 10 h à 12 h
- Le mardi 13 décembre 2011 de 16 h à 18 h
- Le vendredi 23 décembre 2011 de 16 h à 18 h

Monsieur le Maire indique, qu'à la suite de la consultation, il a reçu les avis suivants :

- Services de l'Etat en date du 1er juin 2010 et reçu le 2 juin 2010,
- SCOT Nord Pays d'Auge en date du 19 juin 2010 et reçu le 2 juillet 2010,
- Communauté de Communes BLANGY-PONT-L'EVÊQUE INTERCOM en date du 29 juin 2010 et reçu le 23 juillet 2010.

Après lectures des avis, le Conseil Municipal entend formuler les observations suivantes qu'il envisage d'intégrer dans le document définitif :

1. Avis des Services de l'Etat :

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable ; il complètera ou ajustera le dossier afin de répondre aux observations formulées de la façon suivante :

- Le Conseil Municipal indique que les points de règlement soulevés dans l'avis seront étudiés et, éventuellement, ajustés à l'issue de l'enquête publique, dans le document définitif.
- Pour répondre à l'exigence de gestion économe de l'espace et à la demande expresse de suppression de secteurs Nh, le Conseil Municipal entend supprimer les secteurs Nh du *Lieu Gaugain*, du *Lieu Mont Lion* (au sud du bourg). Les secteurs Nh de *la Cour Colette*, des *Gardins* et du *Fauquet* seront supprimés et intégrés dans une zone urbaine (de type Uc) qui couvrira l'urbanisation de cette frange *nord-est* de la Commune. (*plan joint en annexe*).
- Le périmètre du site inscrit du château du Breuil sera ajouté sur le règlement graphique. Concernant les boisements aux abords du château, le Conseil Municipal indique qu'une partie est protégée au titre de l'article L.123-1-5. 7° et que l'ensemble est soumis aux dispositions du site inscrit. Ces dispositions semblent suffisantes pour assurer la protection de cet espace.
- Le périmètre de protection des forages du Syndicat de production du Nord Pays D'auge sera ajouté sur le Règlement Graphique, de façon identique à celui lié à la source d'Ecorcheville.
- Au sujet des risques naturels et technologiques, le dossier définitif sera complété, mis à jour et ajusté. L'ajustement des dispositions réglementaires y faisant référence sera étudié après l'enquête publique.
- Pour plus de lisibilité des documents graphiques, l'indice « i », faisant référence aux dispositions Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Touques Moyenne et de l'Orbiquet, sera supprimé et remplacé par des hachures se superposant aux limites de zones et de secteurs.

2. Avis du SCOT :

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable ; il complètera ou ajustera le dossier afin de répondre aux observations formulées de la façon suivante :

- Concernant le renforcement de la défense incendie, le Conseil Municipal envisage d'instituer 3 emplacements réservés complémentaires, au bénéfice de la Commune :

250 m² à l'angle *sud-ouest* de la parcelle D 59 au lieudit *les Toutains*, 250 m² à l'angle *sud-est* de la parcelle D 53 au lieudit *Lieu Gosset*, 250 m² à l'angle *sud-est* de la parcelle C 12 au lieudit *Hameau d'Ecorcheville*. (*plan joint en annexe*).

- Les modalités de collecte et de traitement des ordures ménagères et les données du PPRI seront mises à jour.
- Après prises en compte des diverses modifications, les surfaces des zones seront adaptées dans le chapitre justification des choix pour établir le PADD.
- Les orientations d'aménagement seront ajustées suivant l'évolution donnée à la zone 2AU, du lieudit *Les Coutures*, au *nord* de la Commune.
- Concernant les secteurs Nh, la réponse est identique à celle fournie, ci-avant, à la suite de l'avis de l'Etat.
- Des orientations d'aménagement seront ajoutées pour préciser l'organisation du secteur Ue, à l'*ouest* du bourg.
- L'article N2 sera modifié conformément à la réserve formulée.
- Le Conseil Municipal indique que la vocation de la zone 2AU, au *nord* de la Commune, sera modifiée et précisée par un nouvel indice. Cette zone sera maintenue et destinée à un projet orienté sur le tourisme, le bien être ou autre vocation spécifique et d'équipements publics. Ce nouveau classement correspond à une volonté de réaliser un projet d'ensemble de cette nature. Les orientations d'aménagement seront adaptées à la nouvelle vocation.
- Le Conseil Municipal informe que les plans d'épandage mentionnés dans l'avis du SCOT Nord Pays d'Auge sont désormais sans objet et qu'il sera demandé aux propriétaires de se manifester lors de l'enquête publique pour attester cette information.

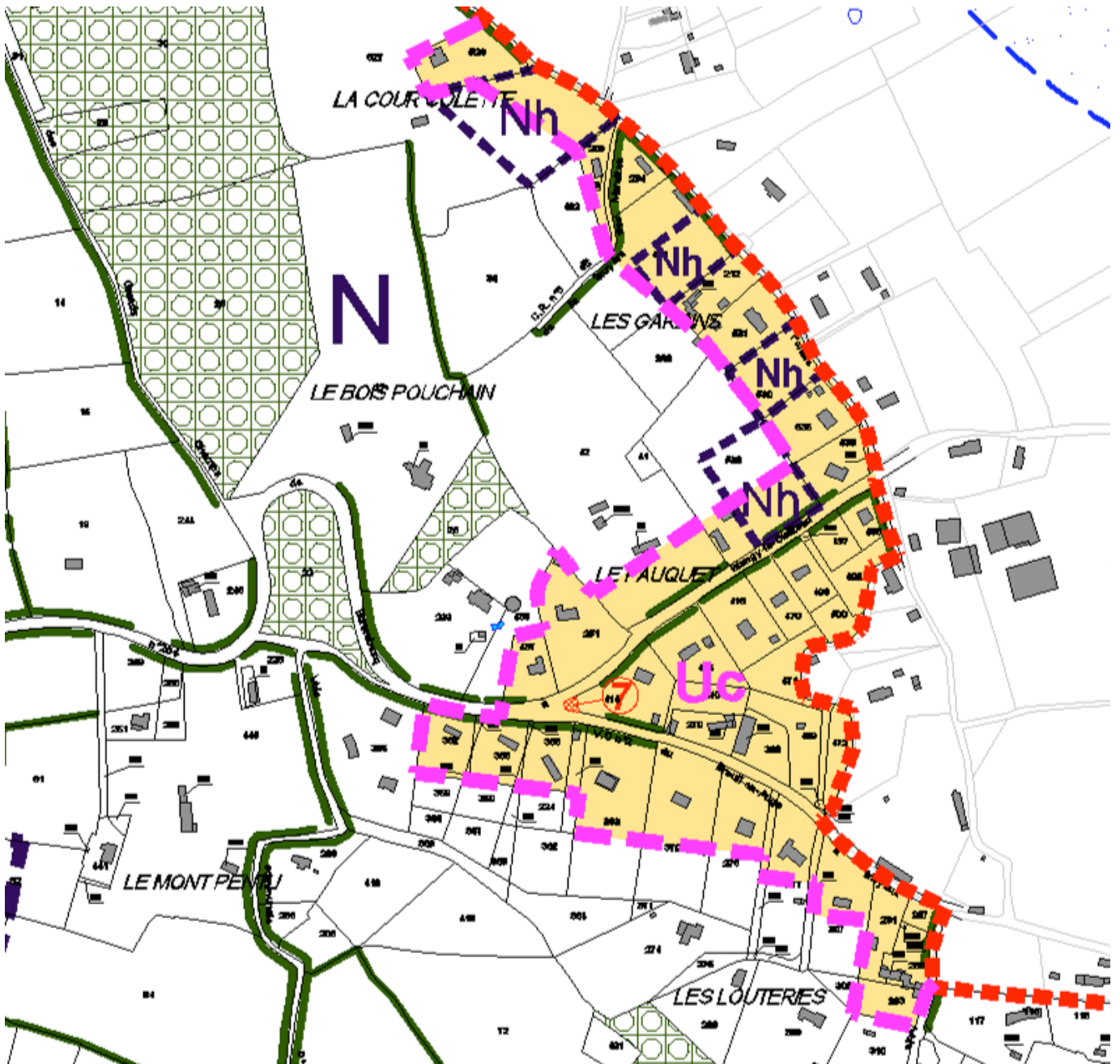
3. Avis de la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis favorable de la Communauté de Communes BLANGY-PONT-L'EVÊQUE INTERCOM.

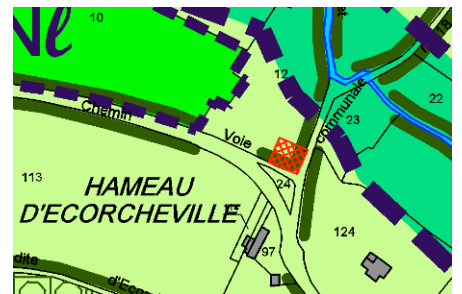
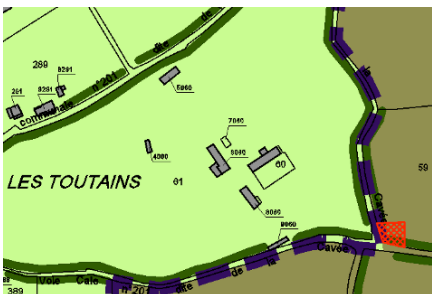
Sous réserve des observations qui seraient formulées lors de l'enquête publique, le Conseil Municipal souhaite ajuster sous cette forme son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité des votants

Annexe de la délibération



Extrait du projet d'adaptation du Règlement Graphique



Projet de 3 emplacements réservés complémentaires parcelle D59, parcelle D53 et parcelle C12

3) Taux Taxe d'Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses article L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

4) Questions Diverses

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal, pour une question d'organisation, s'ils participeront au repas des aînés du 27 novembre prochain..

Il est demandé d'étudier la possibilité de créer un deuxième point d'eau dans le cimetière.

La séance est levée à 22h30